

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 08 juillet 2013**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille treize et le huit juillet à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mai, s'est réuni en session ordinaire, à La Joue du Loup au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice :	40
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25

**Présents :** Lionel AMAT, Michel CARPANO, Bernard CELCE, Serge GILLET, Emmanuel JEANSELME, Serge LAURENS, Alain LAURENS, Bernadette MALTESE, Philippe MARINI, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Patrick MICHEL, Thomas MICHEL, René PATRAS, Létizia PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Philippe RICHARD, Christine ROUX, Christian SARRAZIN, Jean-Paul SERRES, Cathy VILLERMET.

**Pouvoirs :** Éliane BEAUME a donné pouvoir à Thomas MICHEL, Carly BUTEL a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD.

**Absents :** Suzanne ANDRE, Joëlle ARIELLO, Jonathan AVERLANT, Didier BERNAD, Lionel MARIN, Jean-Noël MATHIEU, Agnès MICHEL, Laurent MUZARD, Henri SERRES, Gérard SERRES, Jocelyne SERRES, Thierry SERRES.

**Excusés :** Éliane BEAUME, Franck PATRAS, Carly BUTEL, Jacques BLACHE.

**Secrétaire de séance :** René PATRAS.

Pas de remarque sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal du 22 mai 2013.

**I. Demande de subvention Signalétique 2<sup>ème</sup> tranche**

***Tranche 1***

La communauté de communes du Dévoluy avait répondu à un appel à candidature de la Région PACA pour la mise en œuvre des programmes d'aménagements durables et solidaires (PADS) « stations » et « nordiques » de l'espace valléen du Dévoluy. Dans le cadre du PADS, le plan d'action issue de l'étude de positionnement stratégique du Dévoluy, bénéficie de subventions de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe à hauteur de 80% du montant total du projet. Un schéma de signalétique a été financé et sa mise en œuvre prévue en plusieurs tranches.

En 2012, une première tranche pour la mise en œuvre du plan de signalétique a été déposée pour un montant de 80 000 euros HT, avec une prise en charge financière de la Région PACA à hauteur de 64 000 euros (80%) (cf. délibération n°2012-028).

Le projet prévoyait la pose de quatre panneaux à messages variables pour diffuser les informations sur les animations et services du Dévoluy et l'installation de trois panneaux d'entrées du Massif du Dévoluy (Col du Festre, Col du Noyer, Corps).

L'estimation chiffrée du montant global des travaux ne permet pas de réaliser les deux lots de travaux initialement prévus dans la tranche 1. Le maire propose de garder les travaux concernant l'installation de quatre panneaux à messages variables dans la tranche 1 et de reporter dans la tranche 2 la matérialisation des panneaux d'entrées du Massif du Dévoluy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le projet de signalétique tranche 1 présenté et approuve le plan de financement de l'opération, montant total de l'opération : 80 000 €, subvention du Conseil Régional PACA : 64 000 € soit 80% et autofinancement : 16 000 € soit 20%

***Tranche 2***

Le 8 février 2013, le projet de mise en œuvre du plan de signalétique tranche 2 a été présenté au comité technique (réunissant les différents financeurs) et inscrit pour 2013 en dernière année de programmation du PADS.

Il est proposé d'inscrire dans cette deuxième tranche plusieurs actions ayant fait l'objet d'un travail de préparation en 2012 :

- la pose de panneaux touristique type H32 ou H31 aux trois entrées du massif du Dévoluy par le col du Festre, le Col du Noyer et Corps,
- la mise à jour et la matérialisation des entrées d'agglomérations,
- la signalétique d'information locale (signalisation directionnelle des hébergements, des services, des sports et loisirs et des commerces),
- les portiques d'entrée d'activités à Superdévoluy et la Joue du Loup.

Le montant de ce projet est estimé à 120 000 € avec un financement du Conseil Régional PACA à hauteur de 80%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le projet de signalétique tranche 2 présenté et approuve le plan de financement de l'opération : montant de total de l'opération : 120 000 €, subvention du Conseil Régional PACA : 96 000 € soit 80% et autofinancement : 24 000 € soit 20%.

## **2. Demande de subvention Pont du milieu des Etroits**

Toujours dans le cadre du PADS, le 8 février 2013, le projet d'aménagement du site des étroits a été présenté au comité technique et inscrit pour 2013 en dernière année de programmation du PADS. L'objectif de cet aménagement est de faire du site des étroits un site accueillant, sécurisé, permettant d'informer les visiteurs sur les différentes activités qui sont praticables sur ce secteur et plus largement dans le Dévoluy.

Ce projet regroupe plusieurs types de travaux et d'aménagements :

- Remplacement et création de garde-corps pour sécuriser le site,
- Délimitation des emplacements de stationnement,
- Aménagement d'un espace pour l'accueil du public,
- Création d'une aire de jeux avec des activités de grimpe pour les enfants,
- Pose de panneaux d'informations dédiés aux activités de la montagne.

Le montant de ce projet est estimé à 100 000 € avec un financement du Conseil Régional PACA à hauteur de 80%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le projet d'aménagement du site des étroits présenté et approuve le plan de financement de l'opération : montant de total de l'opération : 100 000 €, subvention du Conseil Régional PACA : 80 000 € soit 80% et autofinancement : 20 000 € soit 20%.

*Alain LAURENS* souligne qu'il serait bien de d'envisager également de faire des aménagements ailleurs, par exemple, prévoir des tables et des bancs dans le village d'Agnières. Le Maire répond qu'il est d'accord mais qu'il faut trouver l'emplacement. Une discussion s'engage sur la mise en place de toilettes sèches en certains endroits comme l'espace pique-nique à La Cluse ou le site d'escalade aux Gicons. Un point sera fait pour éventuellement inscrire un programme global dans le PADS s'il reste des financements.

## **3. Demande de subvention vidéoprotection (la Joue du Loup)**

Le conseil municipal d'Agnières en Dévoluy par délibération du 23 mars 2011 par laquelle il avait été décidé de l'installation d'un système de vidéo-surveillance à la station de La Joue du Loup.

Cette décision faisait suite à une étude pilotée à l'époque par la Communauté de Communes du Dévoluy, en concertation avec la Gendarmerie Nationale visant à installer des caméras de surveillance sur les voies publiques des stations de La Joue du Loup et de Superdévoluy afin de lutter contre les actes de dégradations et de malveillance.

Ce projet n'ayant pas pu être réalisé en 2012 à La Joue du Loup, il convient de déposer un nouveau dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. L'opération est estimée à 120.000,00€ H.T et peut bénéficier de financement de l'Etat.

Le conseil municipal, par 21 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, approuve le dossier d'installation d'un système de vidéo-protection à la station de La Joue du Loup et autorise le Maire à demander une aide financière à l'Etat pour ce projet à hauteur de 50% et à déposer le dossier correspondant au guichet de la Préfecture.

Plan de financement pour un montant estimé des travaux de 120.000,00€ H.T – Etat 50% 60 000€.

#### **4. Programmation Voirie communale 2013**

Afin de bénéficier de la subvention allouée par le Conseil général pour les travaux sur la voirie communale, il convient de définir le programme des travaux qui seront réalisés en 2013.

Les adjoints aux travaux et les services techniques proposent de réaliser les travaux suivants :

- Emplois partiels (réparation...) : 23760 € HT
- Déviation de Saint Etienne (mise en place d'un tapis d'enrobé sur 560ml) : 45975 € HT
- Bordures devant la mairie au Pré : 2280 € HT
- Les Trente Lots – La Joue du loup (mise en place d'un tapis d'enrobé sur 300ml) : 28211 € HT
- Maubourg (déblais et empierrement sur moitié de surface, imprégnation et bicouche sur sur-largeur sur 80ml) : 4871 € HT

Montant total des travaux : 105 697 € HT ( avec la révision des prix fixés par un marché à bons de commande passé en 2009 : 140000 €) permettant d'obtenir 41061€ de subvention du Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté.

Suite à la remarque de *Lionel AMAT*, la discussion s'engage sur le marquage au sol : marquage des bords ou pointillé central.

#### **5. Attribution DSP Maison Col du Festre**

En janvier 2013, la commune a lancé une procédure de délégation de service public pour la gestion de la Maison du Col du Festre. Cette délégation est prévue pour une durée de 5 ans à compter de juillet 2013. La commission s'est réunie le 26.04.2013, une seule candidature (C.L CALAMITA)

Un rapport a été envoyé aux conseillers, présentant la procédure et le résultat des négociations avec la candidate Mme Calamita Claire-Lyne. Il convient d'autoriser le Président à signer la convention de DSP avec elle.

Loyer 2013 et 2014: 6 300€ (ancien 6 000), loyer 2015 : 6 450€, 2016 : 6 600€ et 2017 : 6 760€.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, confie une délégation de services publics d'affermage à Mme CALAMITA selon les modalités précisées dans la convention.

*Philippe MARINI* demande si il ne serait pas possible de déplacer l'abri en bois, sauf qu'il est fonctionnel durant la saison d'hiver ;

P. MARINI voit avec C.L CALAMITA, la meilleure implantation possible.

#### **6. Tarifs activités de la base de loisirs (Roller/château gonflable...)**

Le Maire expose que la commune du Dévoluy exploite en régie la base de loisirs de Superdévoluy.

En complément de la délibération du 10 avril 2013, il convient de fixer les tarifs de l'activité roller et château gonflable. Le tarif de l'activité « randonnée VTT » qui sera proposée en concertation avec le centre sportif doit également être fixé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

○ Animations roller		
Durée	Prix unitaire	
Entrée simple	1 h	3,00 €
Animation roller (matériel fourni)	1h30	12,00 €
Animation roller (matériel non fourni)	1h30	7,00 €
Animation roller (matériel fourni)	4 x 1h30	43,00 €
Animation waveboard (matériel fourni)	1h	12,00 e
Animation waveboard (matériel non fourni)	1h	7,00 €
Protections		0,50 €

- Château gonflable : animation pour enfant de 4 à 10 ans : 3.50 € la 1/2 heure
- Randonnée VTT : 10 € les 2 heures

L'Eterlou a été un franc succès avec 450 participants, un grand merci à René Sarrazin.

#### **7. Conventions prestataires d'activités base de loisirs**

Outre les activités gérées en régie para la commune, la base de loisirs de Superdévoluy accueille des activités proposées par des prestataires d'activités avec lesquels une convention doit être signée. Une redevance d'occupation est demandée d'un montant de 380 € pour l'été (+ cotisation à l'OT).

Les conventions sont proposées avec :

- M. Boncompagni pour l'activité Trampoline,
- Mme Walbecq pour l'activité Aquabulle
- M. Pislor pour l'activité Roller

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

## **8. Adhésion Association des Maires des Stations de Montagne**

Les communes d'Agnières en Dévoluy et de Saint Etienne en Dévoluy étaient adhérentes à cette association qui assure la promotion stations de montagne et gère notamment le label famille + dont bénéficient les stations du Dévoluy. Une délibération doit être prise pour adhérer au nom de la commune du Dévoluy. Le montant total de l'adhésion est de 29 919 € par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'ANMSM.

## **9. Dépôt des registres d'état civil de plus de 100 ans aux archives**

Un conservateur des archives s'est rendu dans les archives communales et demandent que les registres d'état-civil de plus de 100 ans soient déposés aux archives départementales. Ce dépôt doit être autorisé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre, autorise le dépôt des registres de plus de 100 ans aux archives départementales.

## **10. Désignation de délégués au collège local du Syndicat Mixte d'Electrification**

La réforme du service public de l'électricité dans le département des Hautes Alpes s'est concrétisée par la fusion de la compétence électricité des communes et des syndicats intercommunaux d'électricité par dissolution ou transformation au sein du syndicat mixte d'électricité le SyME05. Les élus de ce syndicat ont décidé de maintenir une relation directe avec les communes par la création de collèges électoraux représentatifs des anciens territoires. Dans le Dévoluy, c'était la communauté de communes qui avait cette compétence. Un collège électoral pour le Dévoluy a donc été créé.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il est proposé de maintenir les anciens délégués désignés par la Communauté : Jean-Marie BERNARD et Christian SARRAZIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Marie BERNARD, titulaire et Christian SARRAZIN, suppléant pour siéger au collège électoral du Dévoluy.

## **11. Rétrocession de terrains de la SARL DMJC (la Joue du Loup)**

Madame Marie-Josée CAYOL sollicite la régularisation de la rétrocession du chemin d'accès à l'hôtel le Refuge de l'Eterlou à La Joue du Loup ainsi qu'aux parcelles voisines. La rétrocession de cet accès faisait partie de l'acte signé entre la commune d'Agnières en Dévoluy et la SARL DMJC le 26 mai 2004. Le Conseil municipal d'Agnières avait donné son accord pour cette rétrocession par délibération du 28 avril 2004 puis du 27 juillet 2012. Il est proposé d'ajouter à la liste de parcelles concernées, 1 parcelle contigüe aux parcelles prévues dans la délibération initiale. La rétrocession porte sur les parcelles cadastrées suivantes : 207, 209, 210, 213, 214, 215 sections AA, pour une surface totale de 872 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la rétrocession à la commune du Dévoluy par la SARL DMJC des parcelles susmentionnées, pour une surface totale de 872 m<sup>2</sup>, ces parcelles sises à La Joue du loup ; précise que cette rétrocession interviendra moyennant le paiement d'une indemnité symbolique de 1 € et que les frais d'acte seront partagés entre la commune du Dévoluy et la SARL DMJC (base 50/50).

## **12. Acquisition de terrains aux Cypières pour la reprise du captage d'eau potable**

Il convient d'acquérir des parcelles de terrain appartenant à M. Philippe PATRAS, ces parcelles étant concernées par les travaux que la Commune du Dévoluy réalise pour déplacer les drains du captage d'eau potable des Cypières.

Les terrains appartenant à M. PATRAS sont touchés par ces travaux, et ils seront aussi concernés par le périmètre de protection que la Commune devra mettre en place pour protéger le captage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat des parcelles de terrain cadastrées sous les numéros n°922, 924 et 930 Section K appartenant à Monsieur Philippe PATRAS, pour une contenance totale de 22 92 m<sup>2</sup> (22 ares 92) et fixe le prix d'achat de ces parcelles à 2,50€ m<sup>2</sup>, soit au total 5.730€ ; les frais d'acte étant pris en charge par la Commune du Dévoluy.

### **13. Subvention pour l'activité cinéma hiver 2012/été 2013**

*Bernadette MALTESE* fait le point sur la fréquentation hors saison, 7 films différents, 11 à 12 personnes seulement en moyenne par séance ; elle propose de recommencer à l'automne, avec l'idée de faire venir le plus de monde possible ; il est important de maintenir l'activité cinéma aussi bien pour les touristes que pour la population permanente.

Mmes MALTESE, PUGET et Ms BERNARD, GUY ont rencontré à sa demande M BAUDOIN, le gestionnaire des deux salles de cinéma de Superdévoluy et de La Joue du Loup. Il a présenté son bilan de la saison d'hiver et les résultats sont décevants et en baisse : -32% pour la Joue du Loup et -36% pour Superdévoluy. Il explique ces chiffres par le fait qu'il a dû remplacer à la veille de l'ouverture l'employé de la Joue du Loup et le fait qu'il n'y a pas eu de films à gros potentiels d'entrées cet hiver. Il sollicite une subvention exceptionnelle de 15000 €. Il précise qu'avec cette subvention, il ouvrira également cet été les cinémas et s'engage à ne pas demander ultérieurement de subvention supplémentaire. L'an dernier les communes d'Agnières et de Saint Etienne avaient attribuées respectivement 3 000 et 4 000 €.

Le Maire précise qu'il faut relancer la DSP pour les 2 cinémas afin de trouver un délégataire ; ORCIERES a trouvé un nouvel exploitant qui demande quand même une subvention d'équilibre.

S'engage une discussion animée où il est rappelé que les communes, avec le passage au numérique, ont consenti un effort financier important ; il serait opportun que M BAUDOIN fournisse un bilan précis sur le chiffre d'affaires de ces exploitations ; que en tant que commerçant on connaît les risques ; cependant il est rappelé que l'activité cinéma peut être considérée comme un service public.

Il est proposé 10 000€.

Le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000€.

### **14. Attribution d'une subvention à l'association Couleurs Dévoluy**

Certains agriculteurs, commerçants et artisans du massif se sont regroupés en association afin de promouvoir et valoriser collectivement les produits agricoles et artisanaux du Dévoluy. Ils sollicitent une subvention 1 949 €. Leurs projets pour 2013 sont créer une identité autour de valeurs communes et d'être identifiables et reconnus par les habitants, les touristes. Pour cela ils souhaitent créer des supports de communication : dépliants, logo, affiches, autocollants, bache événementielle, page web... ils participeront également à divers événements comme les Escapes Pastorales organisées par l'Office de Tourisme, aux marchés de producteurs des Hautes-Alpes et souhaitent créer un événement annuel dans le Dévoluy.

*Jacqueline PUGET* explique que cette association a déjà bénéficié de subventions Leader. *Philippe MARINI* pense que la création de cette association est une excellente initiative et demande qu'ils se rapprochent de l'OT pour la communication.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 900 €.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 1 900€.

### **15. Avenant au marché du pont du Play**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juillet à 20H et a examiné ces deux avenants (dont le point suivant).

Rappel Marché attribué en avril 2013 à Denis Pistono.

L'avenant consiste à prendre en compte des travaux supplémentaires qui ont été rendus nécessaires en cours d'exécution du marché :

- Ancrage plus profond que prévu des coulées et adaptation technique aux conditions rencontrées
- Augmentation de la surface de berge protégée par les enrochements

Le marché initial était de 109 859 € HT. L'avenant est de 9 683 € HT et porte le marché à 119 549 € HT. Soit une augmentation de 8,8 %.

La commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

MICHEL CARPANO rappelle qu'avec Denis PISTONO il y a toujours des avenants au Marché initial, que ce n'est pas honnête par rapport à l'autre entreprise, et que lors de l'attribution du Marché il avait bien été précisé qu'il n'y aurait pas d'avenant.

Bernadette MALTESE et le Maire précise que le cahier des charges n'intégrait pas ces travaux, qu'il s'agit bien de travaux complémentaires imprévus, que l'entreprise n'est pas en cause.

Jean-Paul SERRES remarque que si le maître d'œuvre s'est trompé dans son estimation, on peut se retourner contre lui.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 3 contre, accepte l'avenant proposé.

### **16. Avenant au marché réseaux d'assainissement Front de neige Superdévoluy**

Ce marché a été attribué en juin 2011 à Denis Pistono et les travaux avaient été suspendus en septembre 2011. Ils ont repris en mai 2013.

Le montant initial du marché était de 49 845,50 € HT. Suite au contrôle caméra d'un branchement d'eaux usées de la résidence du Bois d'Aurouze le 4 juin 2013, une contrepenne a été observée en amont immédiat de la limite d'emprise du chantier. L'avenant proposé a pour objectif la reprise de la section du branchement et de supprimer la contrepenne. Le montant de cet avenant est de 6 776,82 € HT soit une augmentation de 13,60 % et porte le marché à 56 622,32 € HT.

Le Maire précise que ces travaux sont cofinancés par la résidence le Bois d'Aurouze.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé.

### **17. Création d'un poste de directeur du Centre Sportif**

Après 6 mois de fonctionnement et d'exploitation, avec la structure et les moyens humains, il s'avère que le schéma mis en place n'est pas idéal malgré quelques modifications apportées ;

il ressort qu'il est nécessaire que le centre sportif soit géré par une personne à temps complet. Cette personne doit avoir l'expérience du milieu sportif, doit être en capacité de créer des produits combinés, et avoir des compétences en management. Un travail en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme, les partenaires et acteurs locaux engagés afin de valoriser et de commercialiser ces produits et ces activités. Il est proposé de créer un poste contractuel de catégorie A et de recruter une personne, dans un premier temps, pour 1 an.

Un débat s'engage sur l'opportunité de cette décision, sur l'objectif que l'on veut atteindre, sur l'organisation que l'on veut mettre en place pour une meilleure gestion, sur les réflexions à engager.

Problème soulevé pour l'occupation de ce centre par TBA, cependant cela représente 180 enfants par semaine avec les retombées que cela implique.

Suite à cette discussion, la création de ce poste est mise en suspens et il est décidé de nommer un groupe de travail pour engager une réflexion sur l'avenir de ce centre.

Le Maire, Jean-Marie PRAYER, Bernadette MALTESE, Philippe MARINI, Jean-Paul SERRES, Serge GILLET, Thomas MICHEL, René PATRAS.

### **18. Convention ACTES avec la Préfecture (dématérialisation des délibérations, arrêtés...)**

Cette convention permettra de transmettre à la Préfecture les actes comme les délibérations, arrêtés et décisions via internet. Elle précise les engagements des parties, les clauses de confidentialité, les modalités de transmission et le type de signature choisi. Cette convention a une durée d'un an et est reconduite d'année en année. Un prestataire agréé par l'Etat pour le logiciel, les certificats de signatures, doit être choisi. Il est proposé de signer un contrat avec AWS (prestataire du site de dématérialisation des marchés publics utilisé par la commune) pour un montant de 400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la convention ACTES avec la Préfecture, susmentionnée.

### **19. Consolidation/remboursement des crédits relais**

La Caisse d'Épargne veut attendre avant de consolider les courts termes, donc cette question est retirée de l'ordre du jour.

## **20. Décisions modificatives Budget général et Budget annexe Eau**

### **DM n°1 : budget annexe eau potable**

Les crédits avaient été contractés sur le budget général. Y compris ceux correspondants à la station d'épuration d'Agnières (rappel : pas de budget annexe assainissement/eau sur cette commune). Il est néanmoins proposé de rembourser 475 000 € de crédits relais afférents à la STEP d'Agnières. Le remboursement ayant été prévu sur le budget général et les recettes (subventions, FCTVA...) perçues sur ce budget mais les dépenses afférentes (intérêts) à l'emprunt ayant été inscrites sur le budget annexe créé en début d'année 2013, il est proposé de faire une DM pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle du Budget général sur le budget annexe de l'eau de 475 000 € et le remboursement des crédits relais pour la même somme.

Article 1678 recettes : 475 000 €

Article 1678 dépenses : 475 000 €

### **DM n°1 : budget général**

Les recettes liées à la taxe loi montagne et à la Dotation Générale de Fonctionnement sont plus importantes que prévues dans le budget. Cette DM prend en compte ce fait et propose d'affecter une partie de ces sommes pour couvrir les subventions attribuées aux associations et aux créances admises en non-valeur. D'autre part, le vote du budget en février n'avait pas permis de faire une estimation juste du chapitre 012 et il semble que les sommes inscrites ne suffiront pas (heures supplémentaires nombreuses, liées au déneigement, conséquences de l'hiver et des chutes de neige, embauche de saisonniers pour les nouveaux services (centre sportif...), congés maladie assez nombreux et remplacement de ces absences non prévues...).

En dépenses : + 214 000 €

- article 6574 : 100 000 €
- article 6541 : 14 000 €
- article 64111 : 100 000 €

En recettes : +214 000 €

- article 7411 : 200 000 €
- article 7366 : 14 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la Décision Modificative n°1 budget annexe eau/assainissement/STEP et approuve la Décision Modificative n°1 budget général.

## **21. Informations sur les décisions prises par le Maire durant le 2<sup>ème</sup> trimestre en application de la délégation consentie par le conseil municipal**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prise durant le premier trimestre 2013 dans le cadre des délégations consenties au titre des articles L2122-21 et L2122-23 par le Conseil Municipal par délibération D2013-002 :

<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
Acquisition tribunes centre sportif	08/04/2013	DOUBLET	20 908,25
Chalet accueil la Joue du loup (esquisse, dépôt PC)	08/04/2013	SOLEA -Jérôme VOUTIER	4 200
Assistance maîtrise d'ouvrage	10/04/2013	CAMPUS développement	32500
Etude opportunité et définition espace muséographique du Dévoluy et du Plateau de Bure	15/04/2013	ATEMIA	26 075
Convention d'occupation temporaire centres équestres (3 ans)	15/04/2013	GAEC Sabot de Vénus	2900 € 1 <sup>ère</sup> année + 5% /an 2 années suivantes
Convention d'occupation temporaire Piscine La Joue du Loup (1 an)	15/04/2013	VOS Caroline	2 000
Acquisition parquet démontable centre sportif	18/04/2013	JUNCKERS SAS	49 320,85
Réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement et maîtrise d'œuvre pour la pose de compteurs individuels	30/05/2013	CLAIE	86 990
Réalisation espace VTT lot 1 North Shore - lot 2 Sentier Piéton	31/05/2013	SARL E2S COMPANY, MOUNTAIN CONCEPT, EPISUR COOPILOTE	84 821,89

Sonorisation et affichage vidéo centre sportif	05/06/2013	AUTOMATIC ALARM	36 758,61
Réalisation espace VTT Lot 3 signalétique et plan des pistes	12/06/2013	ESSOR	7 183,95
Elaboration PLU Commune Dévoluy	24/06/2013	CAMPUS DEVELOPPEMENT	47 034
TOTAL			397 792,55

### Questions diverses

Les conseillers municipaux acceptent de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes et de délibérer sur ces questions.

#### **Subdélégation entre DSD et ESF**

Par convention de délégation de service public signée le 13.09.2012, la Commune de Saint Etienne en Dévoluy, autorité délégante, a confié à la société Dévoluy Ski Développement, délégataire, pour une durée de 17 ans, la gestion du domaine skiable de Super Dévoluy.

L'ESF du Dévoluy souhaite installer des tapis ski permettant l'apprentissage du ski aux enfants, dans le cadre des activités du jardin des neiges, lui même inclus dans le périmètre de la délégation de service public.

Un contrat entre la société Dévoluy Ski Développement pour subdéléguer le financement, l'installation et l'exploitation du tapis ski à l'ESF doit être conclu.

Pour ce faire, la société Dévoluy Ski Développement, délégataire, sollicite l'autorisation de la Commune du Dévoluy de signer le contrat de subdélégation, avec l'École de Ski Française du Dévoluy en sa qualité d'actuel gestionnaire du jardin des neiges.

La subdélégation n'entraîne aucune modification des stipulations de la délégation de service public relative à l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable de Super Dévoluy.

Le délégataire demeure seul responsable de toutes les obligations stipulées dans le contrat de délégation de service public.

La subdélégation s'inscrit ainsi dans le cadre de l'économie générale du contrat de délégation de service public qui porte sur la mission globale et doit en conséquence être assurée sous l'autorité et la responsabilité du délégataire.

La convention de délégation prévoit au titre des obligations du subdélégant que ce dernier assurera le bon fonctionnement du service public dans l'intérêt et la sécurité des usagers.

La subdélégation sera conclue pour une durée de 16 années. Les installations seront financées par le subdélégataire.

Les biens de la subdélégation reviendront au subdélégant en fin de contrat suivant les modalités de ce dernier, avant d'être incorporés aux biens de retour de la délégation principale.

le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise son délégataire à conclure un contrat de subdélégation au profit de l'ESF du Dévoluy pour l'exploitation du tapis ski ;

#### **Alain LAURENS donne un compte rendu du travail du Relais des Services Publics**

- Guide pratique du Dévoluy va prochainement être diffusé, à partir du 17/07
- Forum emploi Buech/Dévoluy, à la maison d'accueil, l'après-midi du 18/10
- Service logements, envoi de courriers, quelques personnes sont d'accord pour donner leur appartement aux saisonniers ; SERES viendra le 12.09 pour une journée de formation (5 personnes)
- Carte avantages saisonniers, projet avec des commerces partenaires qui pratiquent des réductions pour les saisonniers

Validation de l'affiche forum et carte avantages saisonniers.

Nécessaire d'étendre ***l'activité micro crèche pendant la saison d'hiver*** à Super, après rencontre avec la CAF et PMI, difficile à mettre en place, solution envisagée avec l'extension de l'ALSH. Un questionnaire va être envoyé à l'ensemble des familles concernées pour estimer le plus précisément possible le nombre d'enfants qui seraient concernés.

**Inauguration du Centre sportif** est reportée.

*Philippe MARINI* interroge sur la **nouvelle Intercommunalité** et demande où en est la réflexion ; *Jacqueline Puget* et le Maire répondent que le comité de pilotage se réunit et on avance mais rien n'a été décidé.

*Jean-Marie PRAYER* informe de la validation du championnat de France d'orientation du 25 au 31.08.2013.

*Jean-Paul SERRES* exprime son mécontentement par rapport à l'état dans lequel se trouve la station de la Joue en ce début de saison.

La séance est levée à 23H.